

Mieux vaut prévenir...

C'est la rentrée, le frémissement de la reprise, la grippe H1N1 et le sacro-saint principe de précaution ! Comme pour la crise financière, bon nombre de médias se focalisent sur la pandémie à venir, amplifiant de facto le phénomène de crainte et de peur, sans se soucier des conséquences...

Là où le principe de responsabilité aboutit à un équilibre acceptable entre les risques de l'action et ceux de l'inaction, ce qui est le quotidien du chef d'entreprise, le principe de précaution déplace artificiellement la limite dans le sens de l'inaction, sauf pour les médias !

Aujourd'hui, 46 classes et 22 établissements scolaires fermés, demain : combien de services ou d'entreprises ? Le frémissement de la reprise sera de courte durée dans un pays où le droit à l'erreur n'existe pas, contrairement à la culture anglo-saxonne.

Editorial

« La sagesse ne consiste pas à prendre indifféremment toutes sortes de précautions mais à choisir celles qui sont utiles et à négliger les superflues » Jean-Jacques Rousseau dans Julie ou la nouvelle Héloïse

François BEAUCHENE

Deux questions à ...**Jean-François Roubaud**

Président de la CGPME

**Quelles sont les principales actions de la CGPME pour aider les PME à traverser la crise ?**

La CGPME a mené différentes actions pour aider les PME à surmonter cette crise. Tout d'abord elle les a très tôt alertées sur les difficultés à venir et n'a pas cessé, dès lors, de recueillir leurs préoccupations. Elle a notamment effectué plusieurs enquêtes sur leurs réactions face à la crise.

Sur ces bases, nous avons mené plusieurs actions auprès des pouvoirs publics pour améliorer notamment le financement des PME. La Confédération a ainsi travaillé avec Chantal BRUNEL Députée de la Seine et Marne, qui a déposé une proposition de loi tendant à favoriser l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises.

Enfin, la Confédération, par l'intermédiaire de ses structures locales accompagne quotidiennement les dirigeants de PME, notamment grâce aux tiers de confiance de la médiation qui suivent les dirigeants ayant des difficultés de financements.

Préparer l'après crise : une préoccupation de la CGPME ?

Si les PME françaises veulent conquérir des marchés au niveau mondial ou tout simplement conserver leurs parts de marché actuelles, il est indispensable de préparer la sortie de crise.

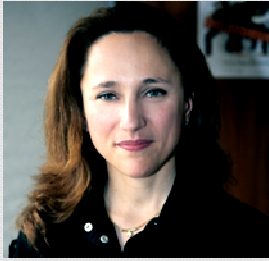
Comme dans toute période difficile, les entrepreneurs les plus imaginatifs et ceux prenant plus de risques que les autres peuvent positionner leurs entreprises de façon à ce qu'elles soient en mesure de sortir par le haut de la crise.

Développer des produits ou des services innovants, rechercher des marchés de niche ou l'adaptation à de nouveaux modes de consommation peuvent limiter les effets négatifs d'une crise et surtout permettre d'anticiper sur le futur et les nouveaux marchés. Nous devons donc inciter nos adhérents à miser sur la recherche et le développement.

Rappel : Trésorite aigüe, traitement spot !

Parthenia et Conforfinances s'associent et proposent de résoudre avec vous les fluctuations de trésorerie de votre entreprise en vous apportant une solution immédiate, concrète et peu onéreuse (forfait de base : 500 €HT).

Contact : Catherine Martin, 06 62 35 09 02 conforfinances@aliceadsl.fr**Retrouvez toutes nos lettres d'information sur notre site internet : http://www.parthenia.fr/Lettre_info.html et les interviews de Claude Bébear (AXA), Claire Dorland-Clauzel (Michelin), Eric Surdej (LG)**



Nelly Soussan

Plein feu sur The Coach

La vocation de The Coach : Booster de résultats...

... en aidant nos clients (Dirigeants, Equipes, Directions entières...) à réussir au-delà de leurs propres espérances, plus vite et facilement, avec plus de plaisir, d'économies... et à la clé, un fort R.O.I.

The Coach facilite, accélère et optimise :

- ↳ La définition et l'atteinte d'objectifs quantifiables, particulièrement ambitieux et motivants
- ↳ L'émergence de solutions puissantes et innovantes
- ↳ Le développement de capacités
- ↳ La révélation des talents et potentiels

... individuellement et/ou collectivement, par le client lui-même, pour plus de maîtrise, de motivation et d'économies.

The Coach accompagne aussi des équipes et/ou des Directions entières pour **performer collectivement** tout en développant au sein des équipes...

- ↳ Le centrage sur l'objectif
- ↳ Le sens du « collectif » (interaction coresponsable, constructive et synergique)
- ↳ La délégation managériale efficace
- ↳ La motivation, l'implication et la pro-activité
- ↳ La souplesse, la capacité d'évolution
- ↳ L'exploitation de toutes les ressources avérées ou latentes

The Coach possède un savoir faire reconnu et une offre inédite pour développer **l'efficacité et la résilience face aux crises** (économiques, syndicales, gardes à vue, managériales, redressement, image, attentats, ...)
avant, pendant ou après une crise.

Plus de détails : www.thecoachfrance.com **Le meilleur est en vous !** Contact : nsoussan@thecoachfrance.com

Avis d'expert

Nouvelle obligation sur la portabilité des droits à prévoyance et frais de santé



Après bien des péripéties, l'article 14 de l'ANI du 11 janvier 2008 est entré en application le 1^{er} juillet 2009.

Ce texte est uniquement applicable aux entreprises adhérentes à un syndicat. Dès que ce texte sera étendu, il sera applicable à toutes les entreprises.

Ainsi, tout salarié dont la rupture du contrat de travail ouvre droit au chômage, garde le bénéfice des garanties complémentaires de santé et prévoyance appliquées dans son ancienne entreprise pendant tout ou partie de sa période de chômage.

Le financement du maintien des garanties peut être assuré, soit conjointement par l'ancien employeur et le salarié, soit par un système de mutualisation défini par accord collectif ou à défaut par référendum ou décision unilatérale.

Compte tenu de ces modalités de mutualisation, le salarié a la possibilité de renoncer au maintien des garanties.

En conséquence, pour toute rupture intervenant à compter du 1^{er} juillet 2009, les entreprises concernées, devront informer chacun des salariés de son droit au maintien des garanties.

Mireille Hattais-Favre Contact : mhf@parthenia.fr

Le Fonds Régional d'Aide au Conseil a été mis en place afin d'encourager les PME-PMI en à recourir aux services de spécialistes dans le but d'améliorer leur compétitivité et d'accroître leurs emplois, selon les modalités financières suivantes :

- **Étude courte** (moins de 5 jours) la subvention représente jusqu'à 80 % du coût du conseil, dans la limite de **3 800 €**
- **Étude longue** (plus de 5 jours) la subvention représente jusqu'à 50 % du coût du conseil, dans la limite de **30 000 €**

Renseignements supplémentaires : contacter la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement).

Le saviez-vous ?

Parthénews

D **i** **i** **Development Parthenia** a signé un accord de partenariat avec **Institute International** pour la commercialisation et l'organisation de sa formation : *Perquisitions et garde à vue*.

Institute International pour la commercialisation et l'organisation de sa formation : *Perquisitions et garde à vue*.

Pour mémoire :

Parthenia et The Coach organisent une formation le 19 novembre 2009 sur la garde à vue

Performance et résilience
Une boîte à outils opérationnelle

1. Décryptage de la garde à vue

- ↳ Ca n'arrive pas qu'aux autres
- ↳ La 4^{ème} dimension juridique
- ↳ Le film

2. Maîtrise de soi face à des maîtres du jeu

- ↳ Le triangle des Bermudes psychologique
- ↳ Rester le pilote dans l'avion
- ↳ Garder le cap

Prix : **685 Euros**
(Petit déjeuner et déjeuner inclus)
N° Formateur : **11 92 15998 92**

Renseignements : **06.62.50.76.26**

06.08.75.09.16